



## CHARTRE DES COLLECTIONS

1. Préambule – Objet de la charte.....	2
2. La Médiathèque de Plougonvelin.....	2
3. Les Missions de la médiathèque .....	4
4. Gestion des collections.....	4
5. Responsabilités.....	7
6. Les secteurs documentaires .....	7
7. Les différents supports .....	8
8. L'accès aux collections.....	9
9. Politique d'acquisition.....	9

## 1. Préambule – Objet de la charte

La présente « Charte des collections » définit la politique documentaire de la Médiathèque municipale de Plougonvelin. Elle constitue un document de référence pour la constitution et le développement de ses collections.

Validé par les élus de la municipalité de Plougonvelin, ce texte est destiné à informer publics et partenaires et permet ainsi à chacun de prendre connaissance des objectifs documentaires de l'établissement.

Cette charte sera révisée en fonction de l'évolution :

- Des connaissances,
- Des mutations des moyens de diffusion du savoir,
- De la politique nationale en matière de lecture publique,
- De la politique départementale de lecture publique,
- Des besoins de la population du territoire en matière documentaire.

## 2. La Médiathèque de Plougonvelin

### 2.1 Situation géographique

Le Pôle culturel de Keraudy est composé d'une médiathèque et d'un espace culturel. Le site de Keraudy est bien identifié par la population locale et celle des alentours. Il est situé à proximité du centre de la commune et des écoles du centre commercial. Le site est doté d'un grand parking.

Ouverte début 2006, la médiathèque dispose d'un accès au hall d'accueil du pôle culturel, des espaces dédiés aux publics : espace accueil, espace jeunesse, espace adulte et un espace « salon » à proximité de la presse.

### 2.2 Cadre administratif et réglementaire

La Médiathèque est un service culturel public municipal, placé sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la ville. Elle fonctionne avec un budget voté par le Conseil Municipal et dispose d'un règlement intérieur affiché dans les locaux.

Elle est soumise à un contrôle de l'État au moyen d'un rapport annuel, qui permet des évaluations et des statistiques nationales. La Médiathèque bénéficie d'aides financières et de soutien à des actions de développement de la lecture, de la part du ministère de la Culture (par l'intermédiaire de la Direction régionale des Affaires Culturelles et du Centre National du Livre) et du Conseil Départemental du Finistère (par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Finistère).

Chaque année, la Médiathèque remplit les questionnaires statistiques demandés par la Direction du livre et de la Lecture, ainsi que par la Bibliothèque du Finistère.

Un rapport d'activités est ensuite rédigé, reprenant les données mentionnées ci-dessus, pour les comparer à des moyennes nationales et départementales, et aux objectifs fixés en matière de fonctionnement, d'acquisitions, d'animations, de fréquentation.

En ce qui concerne les acquisitions, la médiathèque respecte les lois relatives : aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021), relative à la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881), à la lutte contre le racisme (loi n° 72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972, loi n° 90-615 du 13 juillet 1990), aux publications destinées à la jeunesse (loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, consolidée en mai 2009), à la propriété littéraire et artistique, aux droits d'auteurs (notamment les lois n° 57-298 du 11 mars 1957, n° 85-660 du 3 juillet 1985, n° 2003-517 du 18 juin 2003, n° 2009-669 du 12 juin 2009), ainsi que le décret concernant le contrôle technique des bibliothèques et des collectivités territoriales (9 novembre 1988, art.6).

## 2.3 Le Personnel

L'équipe de la Médiathèque est constituée de :

- 1 agent territorial de la filière culturelle : elle assure le fonctionnement courant et l'animation de la médiathèque, animations réalisées en partenariat avec l'équipe de l'Espace Culturel,
- Une association de bénévoles « Lire chez nous » : formés par le personnel titulaire, ayant la possibilité de suivre des formations auprès de la Bibliothèque du Finistère (BDF) : ces bénévoles soutiennent la salariée dans le fonctionnement de la médiathèque.

Une charte des bénévoles fixe les missions et responsabilités de chacune des parties. Une convention entre la mairie et l'association fixe également le fonctionnement.

## 2.4 Collections et supports

Les collections de la Médiathèque se déclinent sous différents supports : livres et périodiques imprimés, CD audio (dont textes enregistrés), CD-rom, DVD, ressources numériques par l'intermédiaire de la BDF.

Indépendamment de ces supports, les collections sont organisées dans les espaces suivants :

- Espace Adulte
- Espace Jeunesse,
- Espace Albums
- Espace Presse
- ...

## 2.5 Réseau

La Médiathèque fait partie du réseau de la Bibliothèque Départementale du Finistère et bénéficie ainsi du soutien du Conseil Départemental du Finistère par le prêt de collections, la formation de son équipe et les conseils de professionnels des bibliothèques. La Médiathèque est amenée à travailler et à échanger avec des partenaires divers : bibliothèques, établissements culturels, associations et différentes structures au cours de projets documentaires ou d'animations.

Dans le cas où la Médiathèque est dans l'impossibilité de répondre à une demande de document, elle prend contact avec la Bibliothèque du Finistère pour l'emprunt, voire la suggestion d'achat de ce document.

La médiathèque de Plougonvelin a également la possibilité de recourir aux prêts inter-bibliothèque et de faire venir des documents spécifiques du réseau des médiathèques de Brest.

Elle peut également orienter l'utilisateur vers une autre médiathèque.

### 3. Les Missions de la médiathèque

La Médiathèque est un service public culturel et respecte les engagements pris collectivement par la profession et par la loi du 21 déc. 2021.

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite Loi Robert

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/>

*Charte des bibliothèques, Conseil Supérieur des bibliothèques, 1991* : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>

*Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique 1994* :

[http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public\\_library\\_manifesto\\_fr.pdf/public\\_library\\_manifesto\\_fr.pdf](http://portal.unesco.org/ci/en/files/4638/10692343823public_library_manifesto_fr.pdf/public_library_manifesto_fr.pdf)

*Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique 2021*

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/>

- « Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale »,
- « Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse ni à des pressions commerciales ».

La Médiathèque constitue ses collections dans le but de répondre aux objectifs suivants :

- Développer la lecture auprès des publics jeunes et adultes, actifs et inactifs,
- Permettre à tous l'accès à l'information sur l'ensemble des domaines du savoir,
- Être un outil de loisir, de détente,
- Favoriser la formation initiale et permanente,
- Être un lieu de découverte, d'échanges, de rencontre, un espace de lien social au cœur de la ville,
- Proposer les documents liés à l'histoire de la région (fonds local).

Afin de sensibiliser les publics à la culture et mettre en valeur ses collections, la médiathèque organise régulièrement, en lien direct avec l'Espace de Keraudy, des animations, des expositions, des conférences...

Des actions ciblées et adaptées sont menées en direction de la petite enfance et des scolaires.

Des postes informatiques connectés à Internet sont accessibles aux abonnés de la médiathèque dans le but de faciliter l'accès à tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### 4. Gestion des collections

#### 4.1 Principes généraux d'acquisition

Les acquisitions se font en un exemplaire. Des exemplaires supplémentaires pourront être demandés de façon ponctuelle à la Bibliothèque départementale du Finistère.

De par sa superficie, la capacité maximum de la Médiathèque est de 11 000 documents : 10 000 en fonds propre et 1 000 documents déposés par la Bibliothèque départementale du Finistère. Il apparaît en date du 01/07/2022 un nombre bien plus important de documents avec un âge moyen assez ancien. Il conviendra

donc de procéder à un désherbage et à un rajeunissement du fonds proposé aux lecteurs répartis de la façon suivante :

Documents Médiathèque	Maintenant F P + F BDF	À terme Estimation
Livres	17 374+ 906	9 500 à 10 500
Abonnements	25	20 à 30
Documents sonores	203 + 174	200 à 400 + 150
DVD	15 + 125	200 +125
Cédéroms	93+0	0
Total	<b>17 685 + 1205 +abts</b>	<b>9 900 à 10 900 + abts</b>
Taux de renouvellement	<b>Environ 3%</b>	<b>Entre 7 et 10%</b>

À noter : l'Absence de réserve. Tous les documents ou presque sont pour le moment en rayon. La responsable de la médiathèque cherche des solutions techniques pour la création d'une réserve opérationnelle.

Une fois ces seuils atteints, la régulation (éliminations et acquisitions) des collections permettra de maintenir cette offre documentaire en garantissant le respect des critères de sélection.

## 4.2 Critères de sélection

### *Qualité et diversité*

Le choix des collections ne reflète pas exactement la production éditoriale, mais vise à promouvoir une production culturelle de qualité. L'équipe de la Médiathèque est particulièrement attentive à la qualité de la narration, à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations, à la qualité des images et/ou de la mise en page.

Des œuvres faciles à lire ou des films grand public, ainsi que des œuvres présentées dans les médias (télévision, radio, presse, magazine grand public) seront acquises pour favoriser l'accès à la médiathèque, fidéliser les usagers et répondre aux demandes des publics.

Toutefois, une attention particulière pourra être portée à la production culturelle peu représentée dans le circuit commercial : innovation, avant-garde, petits éditeurs, labels indépendants, auto-édition...

### *Critères de sélection prioritaires des documents*

- Qualité de la narration (romans, scénarios),
- Qualité des textes et des illustrations, de la mise en page, qualité cinématographique,
- Actualité des informations (pour les documentaires),
- Qualité des informations (véracité, sources vérifiables, textes signés des auteurs pour les documentaires, indépendance),
- Intérêt des ouvrages par rapport à d'autres titres disponibles,
- Adéquation avec le fonds existant,
- Compatibilité avec le budget imparti.

### *Niveau*

Les collections de la Médiathèque sont destinées à tous les publics et tendent à varier leurs niveaux de difficulté. L'initiation et la vulgarisation sont les principaux buts recherchés. Les documents de spécialisation sont et doivent rester rares en fond propre.

### *Langue*

La langue française est privilégiée dans les collections. Des documents d'initiation aux langues seront proposés pour un apprentissage de base ou un approfondissement en tant que langues étrangères, ou d'une lecture courante.

Langues retenues en priorité : anglais et breton.

En cas de demande d'un fonds plus étoffé dans une langue, un emprunt se fera auprès de la Bibliothèque du Finistère ou des médiathèques de Brest pour des demande spécifique.

### *Exclusions*

Sont exclus des collections :

- Les manuels scolaires et universitaires (sauf exception),
- Les documents à caractère raciste, pornographique, ou portant à la dignité de l'homme,
- Les documents émanant directement d'un parti politique,
- Les documents émanant directement des différentes églises, confessions et sectes,
- Les documents émanant de la propagande ou du marketing,
- Les documents à caractère diffamatoire, complotiste ou climatosceptique.

## **4.3 Outils et méthodes d'acquisition (voir également la politique d'acquisition, chapitre 9)**

Chaque année, le (la) responsable de la médiathèque fixe les lignes directrices de la gestion des collections. Ces priorités sont décidées en fonction de l'état des fonds, de l'actualité, des animations proposées, de l'offre éditoriale, du public visé et de la demande du public. Les choix d'acquisition sont ensuite sélectifs, dans le respect des budgets alloués, et sans rechercher l'exhaustivité. Conformément à la loi et dans un souci de transparence de la dépense publique, la commune de Plougonvelin peut passer des marchés publics avec des fournisseurs, lancer une consultation ou non (selon les seuils des marchés en vigueur), en s'assurant qu'ils respectent la législation en vigueur (prix unique du livre, droit de prêt, droits d'auteur, droits de diffusion...).

Pour procéder à ces choix, l'équipe de la Médiathèque :

- Consulte la presse spécialisée et des sites Internet dédiés,
- Suit des formations auprès de la Bibliothèque Départementale du Finistère,
- Se déplace chez les fournisseurs pour bénéficier de leurs conseils et consulter les documents avant achat.

## **4.4 Demandes d'usagers**

Les suggestions des usagers sont prises en compte et étudiées par l'équipe de la Médiathèque. Un cahier de suggestions est tenu à leur disposition. Les demandes sont satisfaites en tenant compte des critères d'acquisition et des contraintes budgétaires. Dans le cas où une demande ne pourrait être satisfaite par la Médiathèque, celle-ci est adressée à la Bibliothèque Départementale du Finistère. De plus pour certaines demandes spécifiques, elle peut adresser une demande de prêts au réseau des médiathèques de Brest par l'intermédiaire de la BDF grâce au PEB (prêt entre bibliothèques)

#### 4.5 Dons et legs

La Médiathèque est habilitée à accepter ou à refuser les documents proposés ; elle doit tenir compte des critères de la politique documentaire et de la cohérence du fonds. Elle se réserve le droit de ne pas les mettre en libre accès, voire de les céder à des associations caritatives ou de les vendre lors de braderies (après accord des donataires).

#### 4.6 Mise en réserve

La mise en réserve s'effectue lorsqu'un document est moins emprunté ou consulté, mais conserve néanmoins un intérêt. Tout document en réserve, repéré sur le catalogue comme disponible, peut être demandé au personnel et emprunté.

#### 4.7 Renouvellement des collections et éliminations

Les collections sont renouvelées et passées en revue afin de maintenir une offre de qualité. Le désherbage consiste à retirer des collections courantes les documents endommagés ou qui ne correspondent plus aux règles de la politique documentaire.

Critères de désélection :

Sont retirés des collections les documents :

Abimés,

Usagés et sales,

Dont l'information est obsolète,

Dont le contenu n'est plus en adéquation avec les besoins du public.

Qui ne répondent plus aux attentes du public et qui ne sortent plus.

Une délibération du Conseil Municipal de la commune de Plougonvelin autorise la médiathèque à se séparer des documents désherbés. Les documents peuvent être : bradés lors d'une vente, donnés à des structures éducatives et culturelles, donnés à une association de réinsertion ou de récupération de papier, détruit.

## 5. Responsabilités

La présente politique documentaire de la Médiathèque est définie par le (la) responsable de la médiathèque et est validée sur accord du Conseil Municipal.

Cette politique régit l'ensemble des collections et des acquisitions (achats, dons et legs, éliminations).

## 6. Les secteurs documentaires

### 6.1 Le secteur jeunesse

Le fonds des imprimés enfants se compose d'albums, de romans, de contes, de bandes dessinées et de mangas et d'ouvrages documentaires.

## 6.2. le secteur des adolescents-adultes

Le fonds imprimé adolescents-adultes se compose d'ouvrages de fiction (romans, nouvelles, poésie, théâtre), de bandes dessinées et mangas, d'ouvrages documentaires.

## 6.3 L'espace multimédia : musique et films

### *Musique*

Le fonds audio se compose de CD, de livres lus et de livres CD dans des genres variés : musique du monde, variété, pop-rock, rap, musique de film, classique ...

### *Films et multimédia*

Des DVD fictions (dessins animés, films, contes, de réalisateurs et de courants représentatifs...) et des DVD documentaires sur divers sujets ainsi que des Cdroms.

## 6.4 L'espace internet

Deux ordinateurs reliés à internet sont proposés aux abonnés pour consultation et travail sur écran.

### *Pour les enfants :*

Outre l'accès classique à internet (voir règlement de la médiathèque), un accès à des bases distantes à consulter sur place ou à domicile (abonnement proposé par la Bibliothèque du Finistère) : *La souris qui raconte et la partie soutiens scolaire de Tout apprendre.*

### *Pour les adultes et les adolescents :*

Outre l'accès classique à internet (voir règlement de la médiathèque), des bases de données distantes à consulter sur place ou à domicile (abonnements proposés par la Bibliothèque du Finistère) : *Cinémathèque de Bretagne, la médiathèque numérique, tout apprendre, Press Reader, Dimusic, la Philharmonie de Paris, ainsi que des livres numériques à mettre sur liseuse.* (Apprentissage des langues et des NTIC, site de formation et d'autoformation, revues, Films sur la Bretagne et son patrimoine, etc.).

## 6.5 L'espace presse/actualité

Un choix de titres de magazines imprimés est proposé dans des domaines généraux (actualité) et certains domaines spécifiques (voyages, psychologie...) entre 20 et 30 abonnements sont proposés aux lecteurs La médiathèque dispose aussi de presse en ligne : *Pressreader.com* pour les loisirs, en mode feuilletage (abonnement proposé par la Bibliothèque Départementale du Finistère).

# 7. Les différents supports

- Livres et Livres-CD (livre + CD),
- Magazines,
- Livres sonores (livres sur CD),
- DVD
- CD de musique
- Bases de données ou sites de formation avec accès sur place ou à distance (autoformation, revues...),
- Internet en accès libre (voir règlement médiathèque).



## 8. L'accès aux collections

Les documents peuvent être communiqués de différentes manières :

### 8.1. En prêt

La très grande majorité des documents sont en libre accès et en prêt, c'est-à-dire qu'ils peuvent être empruntés par toute personne inscrite à la médiathèque, dans la limite du nombre d'emprunts maximum défini et s'ils sont disponibles.

Lorsqu'ils sont déjà empruntés par un autre adhérent, il est possible de les réserver : le document est alors mis de côté automatiquement à son retour, et l'utilisateur est averti par courriel ou par téléphone de sa mise à disposition pendant un temps donné.

L'utilisateur peut également via le portail de la médiathèque faire des réservations pour des documents en rayons, et venir les chercher à la médiathèque quand ceux-ci sont mis de côté.

### 8.2. En consultation sur place

L'accès aux collections sur place est gratuit, ouvert à tous, inscrit ou non à la médiathèque.

Pour que tout usager puisse trouver en permanence de l'information et de la documentation de référence, les derniers numéros des et magazines imprimés sont à consulter sur place :

### 8.3. À distance

Certaines ressources numériques seront consultables à distance pour les usagers inscrits à la médiathèque équipés d'Internet à leur domicile (bibliothèque numérique proposée par la Bibliothèque du Finistère).

## 9. Politique d'acquisition

### 9.1 Les ouvrages documentaires

Les collections s'adressent à tous, et tendent, dans leur ensemble, à l'encyclopédisme, tout en restant variées dans leur niveau de difficulté. Aucun domaine ne sera couvert avec exhaustivité. Les documentaires adultes et jeunes sont classés dans le même espace.

Des documentaires de lecture simple seront proposés : documents d'apprentissage des savoirs de base, documents de la catégorie parascolaire en partenariat avec les enseignants des différents groupes scolaires et la documentaliste du CDI du collège.

La majorité des documentaires pour adolescents et adultes se situe au niveau de vulgarisation ordinaire ou de bon niveau.

Des ouvrages de lecture complexe pourront être achetés exceptionnellement pour des secteurs particuliers, comme les sciences et techniques, la philosophie, la psychologie, certains essais littéraires ...

## 9.2. Les ouvrages de fiction

Seront proposés des romans simples et très grand public, mais aussi des œuvres plus difficiles et des œuvres de diffusion restreinte (petits éditeurs, à compte d'auteur...).

## 9.3 Le multimédia

Musique adulte et jeunesse : seront proposées des œuvres variées, de différents courants musicaux. Il pourra être pris en compte la programmation artistique de l'espace de Keraudy et des partenaires éventuels.

Film adulte et jeunesse : seront proposées des œuvres de tous genres et pays, grand public ou non, représentatives de la diversité de la production. Il pourra être pris en compte la programmation artistique de l'espace de Keraudy et des partenaires éventuels.

## 9.4 Les revues et la presse

Revues sélectionnées de par leur diversité et les attentes du public.

## 9.5 Types d'ouvrages

Il y a peu d'exclusion de types d'ouvrages a priori. Néanmoins, la médiathèque n'a pas vocation à acquérir les thèses, rapports et autres publications de ce type. Elle n'a pas non plus vocation à conserver des documents d'archives.

## 9.6 Nombre d'exemplaires

Le principe général est d'acquérir les documents en un seul exemplaire.

## 9.7. Fournisseurs

La médiathèque se fournit auprès de libraires et de grossistes, fournisseurs spécifiques pour les CD et DVD (législation), agrégateurs et/ou éditeurs/producteurs de documentation dématérialisée y compris les périodiques.

Les achats peuvent être faits dans le cadre d'un marché, d'une consultation ou non.

À Plougonvelin, approuvé en conseil municipal le 19 décembre 2022